



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brahim OUAREM (pouvoir à Frédéric PETITTA), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Patricia BARTOLI (pouvoir à Karla AREL), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Alice SEBBAG), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Nancy LE FOLL), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 26
représentés : 13
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Franck CHAUEAU est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

Délibération n°24-31

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Événementiel et Associatif

Affaire suivie par Romain COLACICCO

AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2311-7 le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

VU la délibération n°23-148 du 21 décembre 2023 relative à l'Autorisation de versement de subvention aux associations et établissements publics avant le vote du budget 2024

CONSIDERANT que certaines associations et établissements publics ne peuvent pas assurer leurs missions sans les recettes de la subvention communale,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la Ville, réunie le 19 mars 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à mandater les subventions allouées aux associations et établissements publics, selon les montants ci-dessous :

AUTORISE M. le Maire à mandater les subventions allouées aux associations et établissements publics, selon les montants ci-dessous :

Associations et Etablissements publics	Montant total annuel de la subvention 2024	dont acompte prévu par la délibération du 21 décembre 2023	Valorisation des mises à disposition des locaux (2023/2024)	NPPV	VOTE
Alerte Nuisances Aériennes Collectif d'Associations	500				39
FNACA - Fédération N ^{alc} des Anciens Combattants	290				39
SNEMM (S ^{tc} N ^{alc} d'Entraide de la Médaille Militaire) /Sect SGDB	300				39
Union Locale d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre	3 240		10 778		39
A.R.A.C.	290				39
UNC - Union Nationale des Combattants	300				39
Comité départemental du Souvenir du Gal. Charles de Gaulle	290				39
AGORA	5 000			Mme De Jesus Carlos -M. Petitta	37
U.L. C.F.D.T.	1 500				39
U.L. C.G.T.	1500				39
U.L. F.O. - de Ste Geneviève et Environs	776				39
ECI - Einstein Commerce International	3 500				39
L'Espace Photo	205				39
Une Abeille sur le Toit	1 250				39
Compagnie Nue comme l'œil	10 000	10 000	-		39
Val d'Orge Environnement Lormoy -Perray	200		955		39
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ste Geneviève des Bois	1 051				39
Amicale SGDB Service Départemental d'Incendie et de Secours	1 020				39
DDEN - Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	100			Mme Rolly	38
A.S Lycée Albert Einstein	1 000				39
A.S Collège Jules Ferry	1 000				39
A.S. Paul Langevin	600				39
A.S. Paul Eluard	644				39
A.A.P.E.	816				39
F.S.E. Jules Ferry	1 000				39
ACJ - Chorale LA CAVATINE	1 951	-	15 204		39
Association Parents de Noureev	1000				39
Atelier Danse 91	553	-	11 104		39

Société des Artistes du Hurepoix	2 224			Mmes Bouchon et Molinari	37
API - Association Portugaise Intercommunale	1 036				39
Association Renaissance et Culture	15 500	7 750	64 527		39
Les Amis de l'histoire de Ste Geneviève des bois et ses environs	100				39
Traits d'union	100		9 340		39
Réseau d'Echange Réciproques de Savoirs	185		4 819		39
Aéro-club des Cigognes	180		14 195		39
ASL - Association Sports et Loisirs	8 121		3 855		39
Union Vélocipédique SGDB	7 000				39
Club des Randonneurs	100		712		39
Les Sakados du Donjon	160				39
E.N.S.G. - Émulation Nautique	10 322				39
Gymnastique volontaire section de Ste-Geneviève	1 316		6 636		39
Club des Naïades	100				39
Les Plongeurs du Donjon	100				39
Unité Locale Val d'Orge Croix Rouge	2 000				39
Vie Libre section de Sainte Geneviève des Bois	604		12 808		39
Secours Populaire	2 301		32 747		39
Secours Catholique	2 301		38 342		39
UNRPA - Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées	2 301		15 605		39
CLIC ORGESSONNE (convention)	32 572				39
Association des Commerçants et Artisans de Ste Geneviève	7 444		5 983	M. Obianyor	38
Amicale Police 91	500				39
Atelier Bricolage pour Tous	500				39
Amicale CNL VALDORGE	100				39
ZPND	2 000			Mme Moreno	38
Femmes Solidaires	800				39
					39
C.O.S. (Comité des Œuvres sociales)	183 783	25 000		M.Petitta, M. Decomble	37
S.G.S (convention)	273 149	128 574,50	64 916	M. Simon	38
S.G. Football Club	52 255	49 200			39
S.G Football (contrat d'objectif)	40 800	40 800			39
S.G.S Judo (contrat d'objectif)	40 800	40 800			39
S.G.S Rugby (contrat d'objectif)	4 000	4 000			39
M.J.C/Fonctionnement (convention)	59 891	29 945,50	42 138	Mme Ferroudji	38
FRMJC IDF	77 131			Mme Ferroudji	38

DIT que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2024

DIT que le versement des subventions est soumis aux conditions prévues par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 au regard des seuils fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions ou avenants nécessaires à l'application de la présente délibération.

AUTORISE le versement de la subvention aux associations qui ont établi une demande de subvention dûment remplie comprenant : le récépissé de déclaration à la Préfecture, la copie de l'extrait de publication au Journal Officiel, les statuts de l'association, le Contrat d'Engagement Républicain, le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal, le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, le compte de résultat, le bilan financier et le budget prévisionnel.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération